



# LE PRECURSEUR,

Le prix de l'abonnement est de :  
16 fr. pour trois mois,  
31 fr. pour six mois,  
et 60 fr. pour l'année.

## JOURNAL CONSTITUTIONNEL DE LYON ET DU MIDI.

LYON, 19 SEPTEMBRE 1828.

Il est curieux de trouver dans un journal de médecine la preuve que la nouvelle administration ne peut trop se hâter de changer ses hauts fonctionnaires et de les mettre en harmonie avec ses intentions, s'il est vrai qu'elle ait le désir de ne pas dévier de la route que lui tracent la Charte et les lois. Les subordonnés de M. de Corbière n'entendent rien à la marche légale ;

Le vase est imbibé, l'étoffe a pris son pli,

et ils conservent encore la brutale rudesse qu'ils avaient acquise sous la direction de l'excellence bretonne. Voici un fait que nous trouvons dans la *Clinique des hôpitaux de Paris*, journal estimé, et dont le succès toujours croissant est mérité par des observations bien rédigées et qui présentent à la fois un puissant intérêt et une haute utilité.

Le gouvernement, sans consulter l'Académie royale de médecine, avait nommé plusieurs commissions médicales composées de médecins étrangers à l'Académie. Cette compagnie y a vu une violation de ses droits et de ses réglemens, et elle a adressé au ministre de l'intérieur de justes plaintes par une lettre en date du 5 août. « La réponse ministérielle datée du 21 août (16 jours après la lettre de l'Académie), était conçue en des termes qui ont plus d'une fois excité les murmures de l'assemblée. On avait peine à croire qu'elle fût du ministre lui-même ; mais l'étonnement a cessé lorsque le secrétaire, qui avait oublié de faire connaître l'auteur de cette réponse, a, sur la demande de plusieurs membres, proclamé le nom de M. de BOIS-BERTRAND. »

L'Académie a répondu comme elle le devait aux impertinences de M. de Bois-Bertrand, et elle a arrêté que le conseil d'administration se rendrait auprès de M. de Martignac pour lui exposer de vive voix ses réclamations. La *Clinique* ajoute les réflexions suivantes :

« La première lettre de l'Académie au ministre de l'intérieur, sur les épidémies et les commissions médicales qu'il vient de nommer, était toute de raison et d'une modération respectueuse. Malheureusement, M. de Bois-Bertrand s'est chargé d'y répondre. Cette réponse est-elle l'expression de la pensée de M. de Martignac ? Si nous en jugeons par l'impression qu'ont produite sur nous le ton, les formes et le fond de cette réponse, si nous en jugeons par celle qu'en a reçue l'Académie, et qu'elle a hautement manifestée par des murmures répétés de surprise et d'improbation, cela ne nous paraît pas probable. A la lecture de la lettre de M. de Bois-Bertrand, l'illusion était si complète, qu'on se croyait reporté en arrière de plus d'une année : même ton tranchant dans les formes, même aigreur et même dédain dans les expressions, même défaut des convenances, même esprit dans les motifs que sous le précédent ministère. »

Reconnaissons que M. de Bois-Bertrand a fait tout simplement un anachronisme d'un an. Qu'il ait écrit sa réponse d'inspiration, ou qu'il en ait trouvé le modèle dans un carton déplorable, elle ne pouvait être conçue autrement : tant est grande la puissance de l'habitude ! »

Depuis que les agens de la police Franchet ont perdu leurs patrons, ils sont réduits à porter leurs rapports aux feuilles congréganistes. Mais, hélas ! comment s'en tirer avec cette maudite publicité ? On lâche une grosse calomnie ; en bien ! elle n'est pas plutôt arrivée à son adresse que survient le démenti. Voici, par exemple, la *Gazette universelle* qui accueille un récit très-détaillé sur une scène qui aurait eu lieu au bureau des douanes de Châtillon-de-Michaille, entre les employés et un ecclésiastique apportant de Rome un grand nombre de chapellets. L'auteur de la lettre se disait témoin du fait. Comment ne pas le croire ? Et pourtant nous

sommes priés d'insérer la note suivante, d'où il résulte positivement qu'il n'y a pas même l'ombre de la vérité dans le récit du journal jésuitique :

« La *Gazette de Lyon* du 12 du courant, rapporte une lettre d'un négociant de cette ville, concernant une opération de douanes faite le 4 au bureau de Châtillon-Michaille. »

Les faits contenus dans cette lettre sont faux ; le premier bureau d'entrée venant de l'étranger n'est point Châtillon, la diligence ne s'arrête pas dans ce village pour le dîner des voyageurs, aucune perception n'a été faite le 4 de ce mois à Châtillon sur des chapellets. »

L'on se croit, d'après cela, dispensé de répondre aux imputations calomnieuses de l'auteur, et aux absurdes observations du rédacteur du journal. »

Après les œuvres de certains artistes, rien n'est plus plaisant que l'intrépidité de leur amour-propre. Mieux vaudrait cent fois regarder l'arche sainte en face que de s'exprimer avec franchise sur leurs ouvrages. D'abord le censeur est un ignorant, cela est de rigueur ; ensuite il est malveillant, et peut-être même un peu jaloux. Cela établi, il faut trouver un *ami des arts*, un peu fort sur l'orthographe, qui révèle au public l'incapacité et la noire malice du susdit censeur.

La lettre suivante est un échantillon curieux de cette irritabilité, qui est le stimulant des vrais artistes et l'écueil où viennent échouer les fausses prétentions. *L'ami des arts*, faute de bons arguments en faveur de l'œuvre de son client, nous prête des assertions ridicules pour se donner le plaisir de récriminer. Le moyen est commode, mais nous n'acceptons point ses petits préseas. Nous n'avons point dit que *Boisserée* fût un rêveur ; son ouvrage est, à notre avis, une des plus belles pages de l'histoire de la philosophie des arts ; nous n'avons désigné ni M. A. Lenoir, ni M. Leuret ; nous

### CORRESPONDANCE DRAMATIQUE.

Lyon, 19 septembre 1828.

Tous nos dilettanti attendaient avec une impatience extrême la représentation, depuis si long-tems annoncée, du premier opéra français de l'illustre *Maestro*. Le *Siège de Corinthe*, monté avec toute la pompe dont notre salle provisoire est susceptible, avait attiré une foule nombreuse. L'idée que la représentation avait lieu au bénéfice de M. Huni n'a peut-être pas été entièrement étrangère à l'empressement du public. Bien des gens qui apprécient le talent de notre chef d'orchestre ont saisi cette occasion de contribuer aux résultats positifs dont le bénéficiaire, au reste, a dû être satisfait. La direction sera-t-elle à son tour indemnisée des frais de la nouvelle mise en scène ? peut-être est-il permis d'en douter. Il y a sans doute de grandes richesses musicales dans la partition du *Siège de Corinthe* ; quelques personnes trouveront qu'il y en a trop, et plus assez de vie dans ces trois actes, dont le second est presque en entier un hors-d'œuvre que l'on pourrait retrancher sans que le spectateur s'en aperçût.

Corinthe est assiégé par les Turcs ; prêt à marcher au combat, le prince grec veut assurer un protecteur à sa fille. Il va l'unir à un jeune guerrier que son courage rend digne de cet honneur. Mais *Pamira*, sa fille, a donné sa foi, ou ne sait trop quand ni comment, à *Almanzor*, chef des assiégeans. Le prince grec, furieux de cet amour qui le déshonore, vole au combat, est fait prisonnier, ainsi que l'époux qu'il destinait à sa fille. Heureusement *Almanzor* n'est point aussi cruel que les pachas de nos jours ; il excuse sans se fâcher les imprécations du prince, qui se retire en donnant à sa fille sa malédiction. Alors, comme si tout le monde avait lieu d'être bien satisfait, commence une fête préparée pour les noces d'*Almanzor* et de *Pamira*. A la fin de la fête, un changement à vue transporte

la scène au pied des remparts de Corinthe, auxquels les Turcs donnent l'assaut.

Au troisième acte, les Grecs vaincus ont cherché un asyle dans les souterrains où sont enermés les tombeaux de leurs ancêtres. Les princes prisonniers et *Pamira* sont parvenus à s'échapper des mains des Turcs, et ils viennent encourager leurs frères à mourir, puisqu'ils ont perdu tout espoir de salut. Bientôt, en effet, les Turcs pénètrent dans cette dernière retraite, et les restes des Grecs et de Corinthe périssent par le fer et le feu. On sent que l'amour de *Pamira* et d'*Almanzor* ne pouvait jeter qu'un intérêt bien faible au milieu de la catastrophe qui menace la patrie, puisque cet amour ne peut influer sur son sort : aussi la fête qui s'y rapporte est-elle d'un froid mortel. Malgré ces défauts, que l'on pourrait reprocher d'ailleurs à tant d'opéras dans lesquels on ne s'est pas toujours piqué d'avoir du bon sens, il y a de fort belles scènes qui ont produit un effet d'enthousiasme. Rossini a déployé, dans la partition du *Siège de Corinthe*, tout le luxe de ses richesses harmoniques. Au milieu du fracas et de cette espèce de confusion qui résulte d'une première représentation, je pourrais difficilement vous signaler les morceaux qui ont produit de l'effet. Cependant plusieurs chœurs ont obtenu tout le succès qui ils méritent : celui dans lequel, au premier acte, les Grecs jurèrent de mourir pour la défense de la patrie, et surtout ce beau final qui suit les prédictions prophétiques du *Patriarche grec*. Grignon, dans ce morceau sublime, a enlevé tous les suffrages. Il a chanté son rôle entier, qui est écrit pour une basse-taille, avec beaucoup de dignité et de vigueur. Bruillon, dans le rôle du *Prince grec*, montre de l'énergie ; quoique sa partie soit écrite assez haute, il s'en est tiré heureusement. Moreau, dont la voix atteint difficilement les tons énergiques du grand opéra, a été trouvé un peu faible. Mad. Dangremont manque évidemment de la puissance de sons qui lui serait

nécessaire. Cependant on doit un peu d'indulgence à des acteurs engagés spécialement pour l'opéra comique, et le public ne s'est pas montré trop rigoureux. On a beaucoup applaudi, dans le divertissement, un pas dansé avec un quadrille de timbres qui sont d'un effet fort agréables. On peut dire, en résumé, que l'on a rendu justice au mérite de l'ouvrage, pour lequel la direction a fait de grands frais.

Je me suis borné aujourd'hui à vous rendre compte de la représentation ; un autre jour je m'attacherai spécialement à vous parler de la partition comme composition musicale.

Agréer, etc.

X....

### ESQUIMAUDE.

On voit depuis environ trois semaines, dans le local du ci-devant café d'Apollon, aux Brotteaux, une jeune femme venant des bords de la Mer-Glaciale. Elle est vêtue de peau de chien de mer, et fait dans un canot les exercices usités par les naturels de son pays lorsqu'ils se mettent en mer. Son extérieur est agréable, modeste et pas du tout sauvage ; elle et son mari (ce dernier mort depuis son arrivée en France) sont les premiers esquimaux qui aient pénétré jusque dans l'occident de l'Europe. On voit la jeune voyageuse dans un cadre ou panorama qui représente les principaux sites du pays qu'il a vu naître. La manière ingénieuse dont ce tableau se combine avec l'effet produit par la vue de la tente sous laquelle se place l'esquimaude ; celle du *caljac* ou canot dans lequel elle manœuvre ; et enfin les descriptions que fait son truchement, M. Karsten, dans lesquelles il mêle des particularités curieuses et des détails géographiques aussi instructifs qu'amusans, tout cela réuni forme un ensemble qui mérite d'être vu. Nous apprenons que l'esquimaude partira pour Marseille le 1<sup>er</sup> du mois prochain.

avons au contraire signalé implicitement leurs travaux, c'est-à-dire la restauration des monuments délabrés de l'architecture du moyen âge, comme le seul bot raisonnable qu'on pût aujourd'hui se proposer en ce genre.

M. P., ou plutôt son champion, *l'ami des arts*, pense que la façade de St-Nizier appartient à l'architecture gothique, et il s'écrie d'un air de triomphe, qu'il le démontrera à la manière de M. Ch. Dupin; voilà une belle promesse. Mais à quoi aboutit la démonstration? à substituer une assertion à une autre assertion. Si le soi-disant *ami des arts* avait lu avec fruit l'ouvrage de Boisserée, il aurait vu qu'après la dispersion des grandes confréries qui ont construit les monuments gothiques, on continua encore à construire, à leur exemple, des édifices qui n'offrirent plus que la parodie des formes pittoresques de leur architecture: cette altération alla toujours en croissant, et il en résulta un genre bâtard, sans caractère déterminé, auquel les connaisseurs refusent le nom de gothique. On termina ainsi un grand nombre d'églises et de châteaux laissés inachevés par les premiers entrepreneurs. C'est à cette époque sans doute que fut construite la façade de St-Nizier.

Au reste, nous avons exposé les motifs qui nous font regarder comme ridicule l'entreprise tentée par M. P., et devant laquelle avait reculé Philibert Delorme, qui savait bien que pour faire de l'architecture gothique, il ne suffit pas de tailler des arceaux en ogive et de torturer la pierre pour en obtenir des effets grotesques. Nous y renvoyons ceux de nos lecteurs qui se plaindraient à cette polémique. Quant à *l'ami des arts*, nous lui conseillerons de choisir désormais de meilleures causes.

#### A Monsieur le Rédacteur du PRÉCURSEUR.

Monsieur,

Je viens de lire dans un de vos précédents numéros un article sur l'exposition lyonnaise, dans lequel un censeur anonyme fait la critique la plus amère d'un projet d'achèvement de la façade de l'église Saint-Nizier, par M. Pollet, architecte. Je n'entrerais point en discussion avec ce censeur sur l'architecture gothique; il me suffit pour me dispenser de cette tâche, de rappeler qu'après avoir presque traité de réveur le savant M. Boisserée, il va jusqu'à blâmer le système suivi de nos jours par le chevalier Lenoir, conservateur des monuments français. M. Debré et bon nombre d'autres architectes, honneur de la capitale, qui ont consacré une partie de leur vie à restaurer et achever dans le style qui leur est propre les édifices célèbres qui leur sont confiés, du nombre desquels se trouvent les belles églises de Saint-Denis, de Saint-Germain-des-Prés et de Vincennes. Je ne veux que relever un erreur trop grave pour être involontaire, et cela tout simplement à la manière de M. Charles Dupin: On lit dans l'article en question cette phrase: « La façade de l'église de Saint-Nizier n'a jamais appartenu au genre gothique. » Or, voici le résultat des recherches et des calculs les plus exacts faits à ce sujet. La façade de l'église de Saint-Nizier dans son état actuel présente une superficie de 7605 pieds dont 3844 appartiennent à l'architecture romaine dite de la renaissance, et les 3761 pieds restants à l'architecture gothique. La moitié de cette façade est donc d'architecture gothique, et pourtant on n'en a pas moins osé dire qu'elle n'appartenait en rien à ce genre d'architecture..... Je demande maintenant aux personnes de bonne foi si c'est le langage de la vérité, si c'est-là surtout celui de la critique?

Un Ami des Arts.

M. Jordan, qui est nommé à la cure de Saint-Bonaventure, est frère de M. Camille Jordan.

— La littérature lyonnaise vient de s'enrichir de la traduction en vers de *l'Art Poétique d'Horace*, par défunt M. J. B. Poupard, précédée de l'éloge de l'auteur, lu à l'Académie royale de Lyon, par M. Dumas. Nous rendrons prochainement compte de cette production dont nous ne pouvons rien dire aujourd'hui, sinon qu'elle forme une brochure in-8° de trois feuilles, dont l'exécution typographique fait honneur à M. Rossary, l'imprimeur. Elle est en vente chez Rivoire, libraire, rue Mercière.

#### CORRESPONDANCE.

Paris, 16 septembre 1828.

Un philosophe ancien disait que les affaires d'une nation allaient toujours bien, quand elle y portait une sage affection. Sous ce rapport, espérons que les nôtres seront heureusement conduites, car jamais elles n'ont inspiré plus d'intérêt, et on ne s'en est plus consciencieusement occupé.

Le débarquement en Morée de nos premières divisions a excité une très-vive joie dans la capitale, qui de jour en jour devient plus noble dans ses goûts, plus attentive à tout ce qui touche à la nationalité, et moins facile à émuvoir par de futiles amusements: témoin l'abandon des spectacles et des jardins publics. On préfère, pour se délasser, lire les journaux de politique et de sciences, ou causer entre amis des intérêts généraux et particuliers de l'Europe et de la France. Avec du pain et des jeux du Cirque on ne réussirait plus à détourner l'attention des Parisiens, fixée sur des objets intéressants. Les anecdotes piquantes, les mots heureux trouvent encore leur place dans une conversation, mais comme bluettes qui s'éteignent à l'instant. Aussi toutes les pensées sont-elles portées maintenant sur les différentes chances réservées en Grèce à nos frères d'armes. On relit et on commente les ouvrages qui traitent de notre expédition en Egypte. L'ancienne gloire fait espérer de la gloire nouvelle. Il y a quelque chose de si doux attaché au sol de la patrie, qu'une admiration mêlée d'attendrissement est toujours accordée à ceux qui la quittent et vont la servir en des climats étrangers.

Plusieurs personnes, dominées par un esprit de vengeance ou de justice rigoureuse, s'affligent de la convention conclue avec Ibrahim, et voudraient qu'il fût châtié de ses barbaries: ce sentiment est surtout très-exalté dans les classes inférieures de la société, qui cèdent facilement aux premières impulsions; mais les gens plus réfléchis considèrent que, dans ce cas, le sang français coulerait, et souhaitent qu'on arrive, s'il est possible, à l'indépendance de la Grèce par un triomphe pacifique. Quoi qu'il en soit, on se confie au courage et à l'honneur de nos soldats.

Le roi continue à être très-satisfait de son voyage. Une erreur de ses officiers du palais a causé, dit-on, quelque étonnement. S'il est vrai que les députés des grands collèges de l'Alsace aient été seuls invités à sa table, cette inconcevable préférence n'a pu sans doute provenir que de quelque aristocrate balourdise du maître des cérémonies ou du premier gentilhomme du roi. Le produit électoral de mille francs doit être bien autre chose à leurs yeux que celui de cent écus.

Ce voyage affermit le ministère; il a prouvé à Sa Majesté que le système constitutionnel suivi tant bien que mal en ce moment, commençait à répondre au vœu de la nation, et causait la joie unanime témoignée sur son passage. Les ministres, tout fiers de cette force auxiliaire, en profitent pour montrer plus de fermeté au sujet des ordonnances; et déjà la *Gazette de France* se lamente d'un commencement d'exécution. Ses lamentations deviennent ridicules. Malgré le caractère sérieux que nous prenons, c'est encore une grande faute à nos yeux. De plus, elle a commis celle de crier trop long-tems à l'avance, et d'avoir usé ses cris au moment où elle en aurait eu le plus de besoin.

Le parti est singulièrement désappointé de la manière dont M. Feutrier a été reçu à Beauvais. Nous convenons que cette brillante réception est peut-être le résultat d'un peu de complaisance de la part du clergé pour un évêque ministre; mais d'un autre côté, la *Gazette* sait bien que le même motif a pu agir en sens contraire dans les diocèses à chefs récalcitrants, et que beaucoup d'oppositions n'ont pas été, chez plusieurs membres de la cléricature secondaire, exemptes de considérations humaines.

Comme rien cependant n'a encore une marche bien décidée; comme tous les obstacles ne sont pas levés, les ministres semblent craindre, relativement aux ordonnances, l'opinion des conseils-généraux actuellement assemblés. En d'autres tems ils seraient bien bons de s'effaroucher d'opinions qui, au bout du compte, ne sont qu'individuelles,

ces représentations départementales ne représentant pas, puisqu'elles sont nommées sur des listes où les préfets ne placent que leurs amis ou des hommes qui partagent leurs opinions. Mais on est toujours trahi par sa faiblesse et flagellé par ses péchés. Si le ministère eût présenté cette année la loi d'organisation des départemens et des municipalités, il ne craindrait plus aujourd'hui des conseils-généraux dont l'esprit serait en rapport avec celui de leurs commettans. Il a manqué l'occasion, et devait, pour affermir les institutions par les hommes et les hommes par les institutions, profiter de la session et de l'appui des chambres.

Ceci se rattache à la grande question du personnel. Nos gouvernans, quoiqu'ils voulassent bien la résoudre en leur faveur, puisqu'elle est vitale pour eux, et faire un large abattis de préfets, de conseillers généraux et d'employés de toutes espèces, n'osent pas néanmoins se prononcer nettement, ainsi que le prouvent les articles entortillés qu'ils insèrent dans leur journal semi-officiel, et dont le sens, réduit à sa plus simple expression, est qu'ils désiraient destituer des ennemis, mais qu'ils ne les destitueront pas. L'alliance d'une certaine aristocratie avec la congrégation rend en effet la chose difficile, par mille raisons que tout le monde peut trouver. Cette réunion d'éléments hétérogènes, mais formée par un intérêt commun, cet amalgame de nobles laïques et de clercs rôtiars, sentant combien des hommes dévoués peuvent lutter contre les principes, usera de tous ses moyens, aura recours à toutes les influences pour sauver ses séides, et comme une garnison retranchée dans la coupure du bastion, défendra jusqu'au dernier instant ce dernier asile; mais, en définitif, nos adversaires seront forcés dans leurs retranchemens. Une capitulation même est impossible; on ne pourrait s'entendre sur les articles; d'ailleurs, pourquoi la faire? Sachons attendre. Les intérêts des masses, les principes, vaincus momentanément, triomphent à la longue par une action constante. La goutte d'eau creuse le rocher.

Si les esprits sont assidus à suivre notre marche administrative et nos débats intestins, ou ne s'occupe pas moins, dans les cercles politiques, des affaires étrangères. La nouvelle que je vous ai donnée d'un projet de fédération rhénane, est l'objet de nombreuses conjectures. On a fait attention à ce que dit le *Constitutionnel* sous la rubrique de Bavière, mais surtout au *Messenger des Chambres*, expliquant qu'un mariage de famille a pu seul empêcher Sa Majesté bavaroise de se réunir aux autres souverains qui sont venus présenter leurs hommages à Charles X; et l'on en conclut qu'un grand intérêt la sollicitait à entreprendre ce voyage. Son royaume est peut-être de tous les états situés entre la France et l'Autriche, celui qui désire le plus s'affranchir de l'oppression que cette dernière puissance a fait peser sur lui et qu'elle voudrait faire peser encore, soit par ses propres forces, soit par l'intermédiaire de la haute noblesse qui, jadis, presque que toute immédiate et souveraine dans ses terres, déteste les institutions régissant actuellement la Bavière, n'est entrée dans la Charte qu'en ennemie, et se sent un grand penchant pour l'oligarchie à la Metternich.

Cette intervention dans toutes les affaires intérieures, cette oppression politique datent de trois siècles. La Bavière a cherché plusieurs fois à s'en délivrer sans succès, notamment quand un de ses électeurs fut nommé empereur en 1742; il ne désira point par vanité ce titre, que la faiblesse de son pays lui rendait onéreux, mais comme nécessaire pour parvenir à surmonter l'influence autrichienne. Cette influence, résultat de la situation géographique et respective des deux états, de la nature des frontières bavaroises qui, basses et irrégulières, ont devant elles les plateaux élevés du Tyrol, de Salzbourg, et permettent de faciles invasions; résultat aussi d'intrigues du cabinet, était si forte, si constante que la maison d'Hapsbourg et ensuite celle de Lorraine ne prenaient plus la peine de la déguiser sous les formes de la plus simple honnêteté. Corrompant ouvertement les ministres bavarois, les imposant souvent au pays ainsi que les membres du conseil, se faisant donner la tutelle des jeunes électeurs, et les obligeant par séductions ou menaces à épouser des archiduchesses toujours

PAU, 15 septembre.

Une association va se former dans le département des Hautes-Pyrénées, dans l'objet de faciliter l'introduction et le développement de tous les genres d'industrie. A cet effet, la société se mettra en rapport avec les sociétés industrielles et savantes, achètera par souscription ou autrement des livres relatifs à l'industrie, se livrera à des recherches et fera des essais; elle fournira aux agriculteurs et aux autres industriels les capitaux nécessaires et leur garantira leurs propres capitaux et les revenus dont ils sont productifs, tels que des usines dont on changerait la destination, des bâtimens que l'on consacrerait à une industrie, des fonds de terre dont on changerait ou modifierait la culture. — Le capital social est fixé à un million de francs représenté par mille actions de mille francs chacune, réalisables de telle sorte que dans aucun cas le total des versements par année ne pourra excéder la somme de cent francs pour chaque action.

Parmi les aperçus remplis d'intérêt que renferme le prospectus de la société, nous avons surtout remarqué le passage suivant, extrait d'une note qui a été fournie par M. Colomes, ingénieur des ponts et chaussées.

« La population qui couvre l'étendue cultivée du département des Hautes-Pyrénées s'élève à 222,000 habitans, ce qui fait 3,514 par 10,000 hectares, si on la suppose uniformément répandue, et 15,000, si l'on prend la réalité de la plaine de l'Adour qui renferme à elle seule le tiers de la population totale.

« Cette population due à la seule fertilité du sol, est d'autant plus digne de remarque, que celle du bassin de la Farnise, en exceptant Londres et le comté de Middlesex, n'arrive qu'à 9,380 habitans par 10,000 hectares, et celle du bassin de la Seine, en y comprenant Paris, qu'à 7,119 habitans: c'est-à-dire, que nous atteignons et que nous excédons même en population les lieux où l'industrie, le commerce et l'agriculture ont reçu les plus grands développemens possibles!

« Cette population qui consomme sans produire, ou qui ne produit pas, il s'en faut, en raison de ses facultés, excède de beaucoup les besoins de l'agriculture; on en peut trouver la preuve par comparaison avec la Beauce, le pays le plus et le mieux cultivé de la France, au moyen d'une population de 4,587 habitans par 10,000 hectares.

« Le département pourrait donc appliquer sans difficulté, et il serait intéressé à le faire, de 3,927 à 8,613 habitans par 10,000 hectares, à l'industrie manufacturière. »

(Mémoirel Bérnaïis.)

— S. Exc. le ministre du commerce et des manufactures a confié à un inspecteur attaché à son ministère le soin de visiter ce département, pour y réunir des renseignemens exacts sur l'état de l'industrie et du commerce. Cet inspecteur vient d'arriver: il est accrédité déjà auprès des chambres consulaires, des chambres de commerce et des fabricans notables; nous devons attendre d'heureux résultats de sa mission. L'étude des faits est le secret de beaucoup d'améliorations: cette idée si simple avait été dédaignée jusqu'ici à cause de sa simplicité même: il est heureux que le gouvernement en reconnaisse enfin la sagesse et les avantages.

(Idem.)

— La compagnie chargée de l'exécution du projet d'établir un canal de Toulouse à Bayonne, prend dans ce moment les mesures convenables pour exécuter ce plan. Ce canal aura 50 lieues de long environ; on annonce qu'il aura un tiers de largeur et de profondeur de plus que celui du Midi. On assure encore que les travaux doivent commencer au mois de janvier prochain, et être terminés en 1855. (Idem.)

## PARIS, 17 SEPTEMBRE 1828.

Le *Moniteur* de ce jour contient un rapport adressé au roi par le ministre de la marine, sur l'organisation des conseils privés des colonies et le mode de procéder devant ces conseils. Suit une ordonnance en cinq titres et 214 articles, réglant les formes de procédure devant le conseil privé constitué en conseil de contentieux administratif et du recours au conseil d'état; devant le même conseil constitué en commission d'appel et du pourvoi en cassation contre ses arrêts; des officiers ministériels près le conseil, et des dépens. Cette ordonnance est du 31 août.

— On assure que le conseil supérieur de la guerre prépare un travail général sur l'organisation de l'armée. Si ce que l'on dit est vrai, notre état militaire changerait totalement de face. Les vingt régimens d'infanterie légère seraient supprimés, et les hommes qui les composent seraient incorporés dans les régimens d'infanterie de ligne, lesquels seraient portés à 4,000 hommes, dont 2,000 resteraient sous les drapeaux, et les 2,000 autres iraient dans leurs foyers comme *landwehr*. On ne dit pas ce que deviendront les colonels, lieutenant-colonels et officiers comptables des régimens supprimés. Au reste, ces nouvelles sont d'une si haute importance que nous ne les donnons que comme un bruit de ville. (Quotidienne.)

— Le service pour l'anniversaire de la mort de S. M. Louis XVIII a été célébré aujourd'hui à l'hôtel royal des Invalides.

— Le passage de M<sup>me</sup> la Dauphine à Epinal y a laissé les souvenirs les plus agréables; elle a visité tous les établissemens publics, et examiné tout en détail. A l'enseignement matuel, elle s'est plu à voir les exercices de 340 enfans, exécutés avec précision et intelligence. S. A. R. les a fait re-

commencer, a interrogé les moniteurs, s'est assurée des bons principes de leur instruction, et elle a adressé à l'instituteur les paroles les plus flatteuses. A la bibliothèque publique, elle a jeté particulièrement un regard d'intérêt sur l'histoire de Jeanne d'Arc, et, apercevant son buste, elle a voulu placer sur sa tête une couronne de chêne. Elle a évité les insipides complimens, accueilli tout le monde, sans exception de personnes, avec la plus grande affabilité, et n'a laissé à aucune nuance d'opinion la faculté de se faire remarquer. Elle a fait remettre au maire 1,000 fr. pour le bureau de bienfaisance des orphelins.

— Le ministre de la guerre, sans se faire annoncer, est allé dernièrement visiter les différentes casernes de la capitale; il a exprimé sa satisfaction par une lettre qu'il a adressée au général qui commande à Paris.

— M. de Dombasle, directeur de la ferme-modèle de Roville, nous invite à publier la relation suivante de la visite de M<sup>me</sup> la Dauphine à son établissement agricole:

« M<sup>me</sup> la Dauphine, dans son voyage d'Epinal à Nancy, s'est arrêtée le 11 de ce mois à Roville, dont elle a visité avec le plus grand détail toutes les parties. S. A. R. a d'abord porté son attention sur la machine à battre, qui fonctionnait en ce moment; elle a ensuite visité les nombreux troupeaux de la ferme, puis un atelier de femmes qui travaillaient à la préparation du lin cultivé dans l'exploitation. Malgré l'incertitude du tems, et quoiqu'il tombât même de la pluie par intervalle, la princesse a voulu faire une excursion dans les champs de la ferme; elle est allée enfin visiter les ateliers de la fabrique d'instrumens perfectionnés d'agriculture, où elle a remarqué avec intérêt qu'une charrue que l'on venait de terminer portait le numéro de fabrique 1362. Dans toutes ces courses, qui ont duré environ une heure, S. A. R. était escortée par les jeunes élèves de l'établissement, qui lui avaient été présentes à son arrivée par M. de Dombasle, et qu'elle avait accueillis avec bonté; partout elle a donné au directeur de l'établissement des témoignages d'un intérêt très-marqué.

On a recueilli dans cette visite le mot suivant de S. A. R.: on lui avait dit que la machine à battre était construite sur un modèle anglais; lorsqu'elle visita les récoltes cultivées en lignes, on lui dit encore que c'était suivant la méthode usitée en Angleterre; la princesse reprit alors avec vivacité: « Mais pourquoi donc aller peindre tant de choses en Angleterre? » ne vaudrait-il pas mieux imiter les procédés français? — Nous sommes bien forcés, répondit M. de Dombasle, de reconnaître l'immense supériorité de l'agriculture anglaise sur la nôtre; et puisque les Anglais nous ont devancés dans la carrière, si nous voulons y avancer, il faut bien nous résigner à les suivre. — Eh bien! repartit la princesse, il faut nous mettre en mesure de les surpasser bientôt.

— L'*Echo du Nord* assure que le camp de St-Omer doit être levé dans les premiers jours d'octobre.

— Le tribunal de police correctionnelle de Paris devait s'occuper aujourd'hui de l'affaire de l'éditeur de la *Gazette de France*, prévenu d'outrages contre le gouvernement du roi. Sur la demande de l'accusé, et attendu l'absence de M<sup>e</sup> Hennequin, son défenseur, la cause a été remise au second mercredi du mois de novembre.

— On écrit de St-Jean-Pied-de-Port:

« Notre ville a été témoin d'un événement qui a fait pendant quelques jours, le sujet de toutes les conversations. Un sergent suisse de la garnison s'est noyé accidentellement; il était protestant: conséquemment refus du curé de le laisser enterrer au cimetière de la ville: le capitaine invite le maire à faire ouvrir le cimetière, même refus. L'officier demande une déclaration écrite; on l'a lui donnée, et le sergent est enterré hors des murs de la sépulture commune. Les Suisses ont élevé un monument tumulaire sur l'endroit, avec une inscription. »

— Le *Journal des Débats* annonçait ce matin qu'un courrier expédié d'Odessa par M. Mortemart, était arrivé l'avant-dernière nuit, et avait apporté des nouvelles défavorables aux Russes. Le journal ministériel du soir réfute ainsi cette assertion:

« Depuis les dernières nouvelles d'Odessa, du 28 août, venues par voie extraordinaire, et que nous avons publiées, nous pouvons affirmer qu'il n'est rien arrivé directement à Paris d'une date plus récente. Les dernières lettres données par les journaux allemands ne sont que du 25. »

— Le roi des Pays-Bas vient d'accorder un brevet au sieur Jobard, pour l'invention d'un *lit frotteur*, au moyen duquel chacun peut se faire administrer les frictions dont il a besoin sans l'assistance immédiate d'une autre personne, il suffit d'avoir, dans une pièce voisine, un domestique chargé de mouvoir une manivelle.

— On nous écrit de Bordeaux, le 15 septembre:

« Nous apprenons par des lettres de la Corogne reçues aujourd'hui, que le paquebot de la Havane, venu en 29 jours, a apporté la nouvelle de l'arrivée à Cuba de la dernière expédition partie de Cadix. On regardait comme certain à la Havane que l'amiral Laborde préparait un débarquement sur la côte de Campêche, et l'on était instruit que le gouvernement du Mexique hâtait par tous les moyens l'envoi de troupes sur ce point pour s'opposer aux opérations de l'amiral. »

— On ne doute pas que l'empereur de Russie ne confirme la sentence favorable rendue par le tribunal dans l'affaire des conspirateurs de Pologne, lesquels d'ailleurs ont été récommandés par le grand-duc Constantin.

dociles aux suggestions de leur ambitieuse famille, l'Autriche avait fini par regarder la Bavière à peu près comme une de ses provinces, et son souverain comme un de ses sujets; elle se croyait si sûre de son pouvoir usurpé qu'elle ne craignait pas d'abreuser les électeurs d'humiliations; on l'a vue dans des tems d'adversité obligée de recourir à eux et à leurs troupes, fonder tout son espoir sur leur assistance, et les dépouiller cependant du commandement à l'ouverture d'une campagne décisive. Ce ne fut qu'à la fin du règne de Louis XIV que, grâce à sa puissante protection, cet esclavage s'adoucit. Sous Louis XV, la tentative d'affranchissement, quoiqu'elle fut encore plus prononcée. Sous Louis XVI, la France par sa diplomatie et la Prusse par ses armes, intervinrent dans la querelle de la succession de Bavière, dont l'empereur Joseph II voulait disposer en partie sous prétexte de réversion; enfin Napoléon avait doublement uni par la gloire et l'affection les Bavares et les Français; il ne tient qu'à nous d'achever son ouvrage rendu plus facile par les mêmes institutions politiques, par le même attachement que leur portent les deux nations. La France trouvera, peut-être, plus d'empressement en Bavière pour contracter une durable alliance que dans les états de Bade et de Wirtemberg, qui, trop voisins de nous, peuvent nous craindre, tandis que le premier pays n'attend que des bienfaits de notre protection. L'instinct d'affection des peuples est toujours le produit des positions et des communautés de fortunes et de défenses.

Nos ingénieurs, sur des lettres reçues du théâtre des hostilités, prétendent que les Russes se conduisent dans le siège des places comme de braves écoliers, ne savent pas les serrer d'assez près, défilent mal leurs tranchées, se couvrent plus mal encore dans leurs épaulements, et perdent beaucoup de monde par leur faute.

Il vient de paraître un nouvel ouvrage historique, c'est l'*Histoire des Gaulois*, par Amédée Thierry, frère du célèbre historien de la domination normande en Angleterre. L'œuvre de M. Amédée, en trois volumes, est surtout remarquable par la première partie contenant l'origine des peuples gaulois, leur division en plusieurs races distinctes, leurs émigrations et les modifications que les émigrans ont subies dans leurs mœurs et leurs gouvernemens. Cette histoire, qui doit nous intéresser vivement, contient dans cette première partie une foule de faits et de détails qui seront nouveaux pour la plupart des lecteurs. La seconde, comprenant les conquêtes et l'établissement des Romains dans les Gaules, a été prise dans César, Tacite, Plin et autres auteurs plus connus. Elle n'a donc pas autant l'attrait de la nouveauté; mais cette légère absence d'intérêt est rachetée par un style toujours noble, toujours plein de chaleur, et par de judicieuses réflexions. On sent que l'auteur est de cette nouvelle école fondée par Voltaire et perpétuée par Sismondi et Daru: il écrit l'histoire comme elle doit l'être; il considère les masses, non les actions seulement de quelques hommes, et sait nous présenter un tableau général au lieu de portraits particuliers; tout ce qui a rapport à Lyon est développé avec soin; toutes les vicissitudes dans ces tems anciens et au milieu des sanglans débats des prétendans à l'empire y sont bien retracées. Si j'en ai le tems, je tâcherai de vous envoyer un article spécial sur cet ouvrage. Il est important que nous apprenions enfin à nous connaître. A ce propos, permettez-moi de vous dire que je m'amusais à relire, ces jours derniers, les lettres sur la situation de l'Irlande, par M. Davergier de Hauranne: c'est un livre que je voudrais voir entre les mains de tous les Français; ils y apprendraient à s'estimer ce qu'ils valent, et verraient combien, en fait de civilisation réelle, de tolérance, d'humanité, nous sommes supérieurs aux Anglais; combien nos idées depuis trente ans sont devenues positives, élevées, généreuses; comment, enfin, pour tout ce qui concerne le respect et la liberté qu'on doit à l'homme, le peuple de notre patrie s'est rendu, par sa volonté et une sage tenacité, le premier peuple du monde. Pardonnez, Monsieur, à ce petit accès de vanité nationale; mais quand tant de gens prennent à tâche de nous déprécier sans cesse, vous l'excuserez sans doute.

Dans la nuit du 30 au 31 du mois dernier, trois individus se sont introduits avec escalade et effraction dans une maison de la commune de Loa-Mondran, près Orthez. Le propriétaire, M. Hénaut, ex-officier d'artillerie, se trouvait absent : les brigands ont d'abord pénétré dans la cuisine, où, après avoir allumé de la chandelle et s'être armés d'un fusil, ils se sont précipités sur le nomméourné, jardinier, qui dormait dans une alcove voisine; ils ont cherché d'abord à l'attacher avec une corde, mais le malheureux, essayant de faire résistance, tombe frappé de cinq coups de couteau. Alors un jeune domestique accourt effrayé sur le lieu de la scène; un des brigands le couche en joue et lui défend de bouger sous peine de la vie. Dans cet intervalle, les deux autres malfaiteurs se livrent à des investigations dans la maison, et se disposent à faire un paquet de leur butin. Cependant le courageux jardinier qu'ils croyaient avoir laissé sans vie, se traîne péniblement au coin de la cheminée, s'empare d'un fusil à deux coups qui s'y trouvait placé, et se dispose à enlever le fourreau en cuir dont il est enveloppé, lorsque le brigand resté dans la cuisine, s'aperçoit de ce mouvement, et, changeant aussitôt la direction de son arme, fait feu sur celui qu'il croyait avoir mis hors de combat : heureusement pour ce dernier, le coup ne part point : celui-ci va riposter à son tour, mais le brigand fuit en fermant la porte à clé, et se met ainsi à l'abri de toute atteinte. Dans ce moment le jeune domestique, et une servante qui couchait au haut de la maison, se mettent à crier au voleur ! et les malfaiteurs épouvantés disparaissent avec précipitation.

M. le procureur du roi s'est rendu dès trois heures du matin sur les lieux avec le juge d'instruction et la gendarmerie. D'après les renseignements qui ont été pris, on n'a pas tardé à savoir que les auteurs de cet attentat étaient trois Espagnols, dont l'un avait travaillé quelque temps chez M. Hénaut. L'un d'eux a été arrêté dans la journée par les soins de M. le maire de Lagor, et remis entre les mains de la gendarmerie. On espère s'emparer des autres avant qu'ils ne puissent gagner la frontière.

## NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

### PORTUGAL.

Lisbonne, 3 septembre 1828.

(Correspondance particulière du Précurseur.)

La corvette française le Rhône est arrivée ici le 31 août. Elle a apporté des dépêches au consul de France et au commandant de la frégate la Thémis. Aussitôt après son arrivée, le bruit s'est répandu que cette dernière, accompagnée de la corvette le Rhône, devait se rendre à Cadix, pour transporter à Brest les malades de la division française. Le départ de cette division qui, dit-on, avait été ajourné indéfiniment, vient d'être ordonné et va avoir lieu par terre. Cette nouvelle, qui a été apportée par la corvette, donne lieu à beaucoup de conjectures et à beaucoup d'étonnement. Il paraît surprenant, en effet, que l'on abandonne totalement Cadix, et que la rentrée des troupes s'opère par terre. Il y a assurément, à cet égard, quelque raison secrète, que le tems nous apprendra. En attendant, voici comment on explique le motif de cette dernière décision : comme depuis long-tems on dit que Ferdinand VII se décide enfin à donner une constitution à ses sujets, et n'osant exécuter ce projet au milieu des partisans de son frère D. Carlos, et des apostoliques dont il est entouré, Ferdinand aurait sollicité l'appui du gouvernement français, et les troupes de Cadix seraient envoyées pour cela à Madrid. Quoiqu'il en soit, la frégate la Thémis et la corvette le Rhône ont quitté le Tage, hier matin, et ont fait voile pour Cadix. Il ne reste ici d'autres bâtimens de guerre français que le brick le Faucon.

Nous sommes toujours sans nouvelles de Madère, ce qui fait croire que le gouvernement n'en a pas reçu de favorables; on est du moins autorisé à conjecturer ainsi, car on n'a pas permis aux deux bâtimens portugais arrivés récemment de ces côtes, de communiquer avec qui que ce soit.

Le brick expédié par l'empereur de Maroc, est toujours ici. On assure que le but de sa visite est de venir chercher 240 mille francs que le Portugal a coutume de payer à l'empereur chaque fois qu'il y a ici changement de souverain. Ils exigèrent, assure-t-on, une égale somme du gouvernement de D. Pedro, lors de la mort de Jean VI. Ainsi, ces honnêtes gens ne seraient pas fâchés que les portugais échangeassent de roi toutes les semaines. Le brick est venu chargé de produits africains, qui entrent sans payer de droits, et que les soldats de l'équipage vendent dans les rues de Lisbonne. Il faut avouer que D. Miguel est heureux d'avoir de tels amis; car ceux-là ne font pas difficulté de le reconnaître pour roi, pourvu toutefois qu'il leur paye les 140 mille francs, ce qui n'est pas une bagatelle quand on n'a pas le sou. Lorsque le capitaine de ce brick vient à terre, il est accompagné par le commandant de l'arsenal, qui lui tient lieu d'escorte.

La visite intéressée des maroquins n'est pas la seule félicité que S. M. D. Miguel procure aux portugais : il ont en outre l'avantage de voir leur commerce maritime entièrement auanté. Aucun bâtiment n'ose sortir des ports, les compagnies

d'assurance ne veulent assurer à aucun prix. Les corsaires viennent jusqu'à l'embouchure du Tage. Le vaisseau de guerre la Conception, qui avait porté, il y a quelques mois à Vianna, le colonel Raymundo, des hommes, des armes, et qui revenait ici avec quelques prisonniers constitutionnels, a été capturé ces jours derniers par un corsaire dont le capitaine est portugais. Il a conservé le vaisseau et les prisonniers, et n'a mis à terre que l'équipage, qui est arrivé ici avant-hier. Un autre bâtiment appartenant au commerce, a été aussi capturé à peu de distance d'ici : ce qui a fait prendre enfin la résolution de faire sortir aujourd'hui la frégate Lealade et un brick, pour courir sur ce corsaire.

## ANNONCES.

LIBRAIRIE DE LOUIS BABEUF, Éditeur de l'Histoire du Dauphiné, du Dictionnaire pratique Italien, par M. DE CARDELLI, professeur à Lyon; des Lettres sur la Suisse, etc.

Rue St-Dominique, n° 2.

MANUEL complet des Aspirans au Doctorat en Médecine, par une Société de Médecins. Prix du vol. : 6 fr.

Nous nous empressons d'annoncer le 4<sup>e</sup> vol. du Manuel des Candidats au Doctorat en Médecine, suite d'une entreprise dont nous avons déjà analysé les premiers volumes et dont nous avons montré toute l'utilité. Dans ce volume, les Médecins auteurs de l'ouvrage ont exposé et développé avec beaucoup de clarté et cependant une grande concision, tout ce qui a rapport à l'hygiène, à la thérapeutique, à la matière médicale et enfin à la médecine légale. Nous n'entreprendrions pas de soumettre à nos lecteurs la méthode lumineuse avec laquelle ces diverses branches des Sciences Médicales ont été traitées, l'espace et le tems nous manquent. Ce que nous pouvons assurer c'est que le succès de ces Manuels, véritablement indispensables, va toujours croissant. (229)

## ANNONCES JUDICIAIRES.

Aujourd'hui samedi, vingt septembre mil huit cent vingt-huit, à neuf heures du matin sur la place de la Boucherie-des-Terreaux, il sera procédé à la vente forcée de meubles et effets saisis,

Consistant principalement en table, commode, armoire, chaises, établi, plateaux, établi de charpentier et autres objets. MAssET, huissier. (232)

## ANNONCES DIVERSES.

### FAILLITE

Du sieur Louis Brochier, ci-devant négociant, à Lyon.

Le public est prévenu que la vente au comptant des titres de créances dépendant de la faillite du sieur Louis Brochier, ci-devant négociant à Lyon, dont le recouvrement n'a pu être opéré par les syndics provisoires et définitifs, qui avait été indiquée pour le samedi 30 août dernier, est renvoyée définitivement au mardi trente septembre courant, à onze heures précises du matin, toujours en l'étude et pardevant M<sup>e</sup> Charvériat, notaire à Lyon, rue Clermont, n° 1.

Cette vente sera faite à la requête des syndics de la faillite, et en vertu d'un jugement rendu par le tribunal de commerce de Lyon, en date du vingt juin dernier, dûment enregistré, expédié et signifié.

Les personnes qui désireraient prendre connaissance de l'état des titres de créances à vendre devront s'adresser à M<sup>e</sup> Charvériat, notaire, rue Clermont, n° 1, les jours non fériés, depuis dix heures du matin jusqu'à midi; et celles qui ne pourraient acheter la totalité, mais à qui seulement quelques titres conviendraient, pourront en former des lots et déposer leurs soumissions, afin qu'au jour indiqué on puisse vendre en totalité ou partiellement, suivant l'intérêt de la masse.

Lyon, le 15 septembre 1828. (228 bis.)

## A VENDRE.

Propriété patrimoniale à vendre, au 4 pour cent net d'impôts.

1<sup>o</sup> Domaine joignant le village de Sermerieu, sur la route de Bourgoin à Morestel. Il se compose de 112 journaux de terres labourables, dont 10 journaux complantés en hautains, 21 journaux en prés, 4 journaux en pâturages, 5 journaux en bois taillis ou futaye. Il rend 2,400 fr. net.

2<sup>o</sup> Autre propriété à 20 minutes de celle ci-dessus, sur la route de Créquié à Morestel, composée de 30 journaux de terres labourables, 20 journaux de prés, 15 journaux de bois taillis, 80 journaux de marais desséché et en tourbe. Elle rend 1,200 fr. net.

Chaque domaine a ses bâtimens, capitaux de cheptel, et semences, etc. Ils sont d'une exploitation facile et susceptibles de grandes améliorations; la contenance totale est d'environ 300 journaux de 600 toises, équivalant à 70 hectares.

Le vendeur offre de rester fermier pendant 20 ans, au taux ci-dessus, moyennant une dépense en améliorations, pour le

capital de laquelle il payerait aussi le 4 pour cent. Il donnerait les sûretés désirables.

S'adresser à M. Voisin, propriétaire à Sermerieu. (Isère) (231)

Trois maisons situées à la Guillotière, faubourg de Lyon; l'une Grande-Rue, n° 12, du revenu de 1,900 fr.; l'autre, rue d'Ossain, n° 22, du revenu de 2,200 fr.; et la troisième, rue des Hirondelles, n° 4, du revenu de 1,400 fr., sur le pied de six pour cent net des loyers actuels.

S'adresser à M<sup>e</sup> Cherblanc, notaire à Lyon, place Saint-Pierre. (235)

### A vendre de suite.

Un ancien fonds de mercerie demi gros et détail. S'adresser au bureau du journal. (120-117)

### A vendre pour cause de maladie.

Fonds de serrurier, bien achalandé, situé à Villefranche (Rhône.) S'adresser au sieur Salandrin, négociant, dans la même ville.

On donnera toute facilité pour le paiement. (234)

## A PLACER.

Divers capitaux, de 2, 4, 6, 10, jusqu'à 100,000 fr., sur bonnes hypothèques dans l'arrondissement de Lyon.

S'adresser à M<sup>e</sup> Cherblanc, notaire à Lyon, place Saint-Pierre. (235 bis)

## A LOUER.

Vaste local de 100 pieds de long sur 25 de larges et 14 d'élévation, à louer à la Noël prochaine, ou plus tôt si cela convenait au preneur. Ce vaste appartement, qui est à un rez-de-chaussée, est parfaitement éclairé au nord, au midi et à l'orient par 25 croisées ou portes. Il est dans l'enceinte de la ville et dans une situation agréable. On y a de l'eau très-pure et très-abondante. Ce local peut servir à un apprêt, à une fabrique soit de mousselines, soit d'étoffes de soie, et particulièrement à des métiers de rubans à la barre, attendu la hauteur du plancher qui est à 14 pieds au-dessus du carrelage.

S'adresser, pour les plus amples renseignements, à M. Favier, négociant, rue Désirée, n° 1. (217-2)

Etablissement convenable à une bonne auberge, en cette ville et sur la route la plus fréquentée, avec écuries, remises, fenil, douze ou vingt pièces, et un plus grand nombre si on le désire.

S'adresser au bureau du journal. (160-5)

## AVIS.

Les sieurs Couchoud fils et Poncet, marchands de charbon, tenant les magasins d'approvisionnement de la ville, ont l'honneur d'informer le public qu'ils continueront jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre de livrer les qualités de charbon aux prix suivans :

Perrat, 1 <sup>re</sup> qualité.	à 2 f. 25 c.
Id. 2 <sup>e</sup> id.	à 2 10
Grêle, 1 <sup>re</sup> id.	à 2
Id. 2 <sup>e</sup> id.	à 1 85
Menus charbons.	à 1 50

Le tout franc de port.

La présence de deux mesureurs jurés, jointe à l'exactitude et aux soins qu'ils mettront dans leurs livraisons, leur fait espérer que bientôt ils auront acquis la confiance qu'à juste titre ils réclament.

Les personnes qui n'auront pas d'emplacement suffisant pour y mettre leurs provisions, trouveront près de ces Messieurs la facilité de les enlever à leur volonté moyennant des arrhes.

Les demandes peuvent être faites soit en personne ou par lettres, toujours à leur adresse, place St-Michel, ancien bâtiment de l'Arsenal, à Lyon. (\*)

## SPECTACLES DU 20 SEPTEMBRE THÉÂTRE DES CÉLESTINS.

LA PETITE ROMANTIQUE, vaudeville. — LE CHALET, vaudeville — LA MARRAINE, vaudeville. — M. JOVIAL, vaudeville.

## BOURSE DU 17.

Cinq p. o/o consol. jous. du 22 sept. 1828. 105f 80 85. Trois p. o/o, jous, du 22 juin 1828. 74f 10 5 74f 75f 95. Actions de la banque de France, jouissance de janvier 1827. 1830f.

### Rentes de Naples.

Cert. Falconnet de 25 ducats, change variable, jous. de janvier 79f 10 79f. Id. français, de 59 ducats chan. fixe 423 43 59, jous. de janvier 1828.

Oblig. de Naples, emp. Rothschild, en liv. ster. 25f. 50. Rente d'Espagne, 5 p. o/o cert. franç. Jous. de mai 1828. 51 58 54. Empr. royal d'Espagne, 1825. Jous. de janv. 1828. 75 58 54. Rente perpétuelle d'Esp. 5 p. o/o. Jous. de janv. 45 12 34 49. Met. d'Autriche 1000 fl. 125f de rente. Ad. Rothschild. Emp. d'Haïti rembons. par 25. éme. Jou. de juil. 1828. 660f 65f

